



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 805-19

À TOUS LES CITOYEN(NE)S ET CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté, le 4 février 2019, le règlement numéro 805-19 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de tenir compte des modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement révisé par le règlement numéro 382-03-2018 en ce qui a trait aux dispositions relatives au paramètre F utilisé pour le calcul des distances séparatrices relatives aux odeurs.

QUE le règlement numéro 805-19 est entré en vigueur le 19 février 2019;

QUE les intéressés peuvent obtenir communication de ce règlement en se présentant à l'hôtel de ville pendant les jours et heures normales de bureau.

Donné à Saint-Lambert-de-Lauzon,
ce 4^e jour de mars 2019.